



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 36586

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière des sciences économiques et sociales (SES) dans la réforme du lycée prévue pour 2009. En effet, de nombreux professeurs font part de leurs préoccupations au sujet du maintien de cet enseignement dans le second degré. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière et la place qui sera accordée à cette discipline dans le cadre de la réforme du lycée.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales (SES), dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de trois heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36586

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10343

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11157